



26/02/2018

L'an deux mil dix-huit, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Clisson, Maire.

Etaients présents: Mmes et MM.: Jean-Luc Clisson, Emmanuelle Morillon, Paul Moinet, Denis Phelippeau, Laurent Charrier, Anne Ulvoas, Jany Jean

Absents excusés: Mmes, MM. René Baty ayant donné pouvoir à Jean-Luc Clisson, Julien Bouteiller ayant donné pouvoir à Denis Phelippeau, Valérie Bayle ayant donné pouvoir à Laurent Charrier, Mme Florence David ayant donné pouvoir à M. Paul Moinet, Frédéric Richet ayant donné pouvoir à Emmanuelle Morillon

Secrétaire de séance: Mme Emmanuelle Morillon

Date de convocation: 25.01.2018 Affichage du: 09/02/2018

Le compte-rendu du 08 décembre 2017 n'appelle pas d'observation. Il est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'EAU 2016

Le SIEDEP assure la distribution d'eau potable sur dix-sept communes pour une population de 15388 habitants représentant 7593 abonnés.

La SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le SIEDPEP a délivré 741 820 m³ d'eau de très bonne qualité. La consommation annuelle moyenne est de 98 m³ représentant une consommation journalière de 132 litres par habitant. 2735 m de canalisations ont été renouvelés. Le taux de rendement du réseau s'établit à 89,9 %.

Pour 120 m³ consommés, un abonné règlera une facture de 323,96 TTC.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 27 NOVEMBRE 2017

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- la décision approuvant le rapport de la CLETC en date du 27 novembre 2017,

Monsieur le Maire expose :

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie au sein de la CAN le 27 novembre 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce rapport porte sur: l'évaluation des charges liée au transfert de la Zone d'Activités Economiques "Terre de Sport".

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 27 novembre 2017.

CONVENTION AIPEMP

Créée en 2004, l'AIPEMP bénéficiait d'une subvention pour deux actions: le piégeage des ragondins et l'insertion de personnes en grande difficulté.

Au 1^{er} Janvier 2018, l'action piégeage ne fait plus partie des activités de l'association qui s'est développée en maraîchage biologique et chantiers environnementaux. La mission d'insertion reste sa priorité. La masse salariale d'insertion est financée à 96,2 %: l'Europe (5%) l'Etat et le Conseil Départemental (91,2 %). Pour le reste, il est demandé aux communes de participer à hauteur de 0,50 € par habitant, soit 295 € pour la commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour verser cette subvention pour l'année 2018 et autorise le maire à signer la convention. Les crédits seront prévus au budget primitif.

DISSOLUTION DE SYNDICATS

SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais Poitevin: sa dissolution est prévue pour le 30 juin 2018. L'actif sera réparti entre les communes membres au prorata du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2018.

Syndicat de Pays du Marais Poitevin des Deux-Sèvres: Monsieur Jany Jean rappelle les actions financées par le Syndicat dont a bénéficié la commune du BOURDET: en 2014 Printemps de la poésie, en 2015 Spectacle enfants «Ombres et lumières», en 2016 Marais en fête, en 2017 Banquet de la poésie (relayé par le C.S.C.).

Sa dissolution est programmée au 31 décembre 2018.

Les communes membres verseront leur cotisation jusqu'à cette date, au prorata du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2018, soit pour Le Bourdet: 601 h x 2,00 € = 1202,00 € pour assurer le traitement de l'adjoindte administrative.

La répartition de l'actif se fera le 31 décembre 2018 selon la même clé que pour le SIVU. Les deux syndicats mettent en vente leurs biens.

Après délibéré le Conseil Municipal accepte la dissolution de ces deux syndicats.

POINT SUR LE MARAIS DE L'ILE

Démontage des clôtures: En application de l'arrêt de la Cour d'Appel du 06/09/2017 obligeant la commune du Bourdet à procéder au démontage des clôtures et du parc de contention, une équipe composée de bénévoles, d'élus et de l'adjoindt technique a débuté, le 18 janvier, la dépose des fils de fer barbelés et l'arrachage des piquets.

Après 4 jours, le travail est bien avancé et une bonne moitié achevée. 4 à 5 jours complets seront nécessaires avant de procéder au démontage du parc de contention.

Après délibéré le Conseil Municipal décide de proposer à la vente les piquets au prix unitaire de 1 € et le fil barbelé à 0,10 € le mètre.

Une solution est recherchée avec le Parc Naturel Régional pour la vente du parc de contention.

Paiement des intérêts moratoires: la somme varie selon les courriers reçus, le Conseil souhaite que les montants soient clarifiés avant mandatement.

BUDGET: travaux à envisager

Le cheminement pour l'accessibilité à l'église est à terminer dès que les conditions météo le permettront.

Dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire aux Territoires, il est possible de bénéficier d'un financement à hauteur de 50 % sur des travaux à réaliser en 2018 (réduction de la vitesse en centre bourg, accessibilité du cimetière, création d'un espace cinéraire, etc.).

La commission des travaux et la commission des finances se réuniront avant le vote du budget pour examiner les projets à retenir.

VENTE DU TRACTEUR

Le tracteur est hors d'usage, le montant des réparations est supérieur à sa valeur vénale. Lors de sa précédente session, le Conseil Municipal avait convenu de ne pas le faire réparer puisque nous n'avions plus qu'un seul adjoint technique.

La société SOTEV ZI Monplaisir 40700 HAGETMAU souhaite racheter l'épave pour 900,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la cession du tracteur à la société SOTEV. Il autorise le maire à émettre le titre pour un montant de 900,00 € et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

TACHES DE Mme GISLENE HERVÉ

Madame Hervé ne réside plus au Bourdet et perd le bénéfice des tâches attribuées. Situées dans le marais du Bourdet pour 30 ares, elles sont exploitées par Jean-Claude GARON. La possibilité d'un échange avec une tâche du Marais de Bergnier sera proposée à M. Garon.

ADHÉSION AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

La commune adhère au CNAS pour son personnel actif à hauteur de 205 € par an et par agent. Elle peut continuer à cotiser (133,25 € par an) pour le personnel retraité. Monsieur Patrice ALLARD, retraité depuis le 1^{er} janvier, pourrait en bénéficier.

Une position sera prise lors du vote du budget.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention sur le problème des bassines: a priori et contrairement aux desideratas de madame le Préfet des Deux Sèvres, la Coopérative de l'eau a attaqué, au tribunal administratif, les communes qui n'ont pas délivré le permis d'aménager. Certaines communes de la CAN ont adopté une motion contre ces aménagements. Le collectif "Bassines non merci" se propose d'exposer son point de vue au Conseil qui ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Information sur l'éolien: l'agence nantaise de la société VALECO a contacté la mairie pour une présentation éventuelle d'un projet éolien sur le territoire communal. Après délibéré, le Conseil Municipal maintient son opposition de principe au développement de l'énergie éolienne.

01-Participation au financement du Centre Communal d'Action Sociale de Mauzé : le CCAS de Mauzé intervient sur le territoire communal. Cela conditionne le versement d'indemnités kilométriques aux agents et la municipalité de Mauzé souhaite ne plus compenser les pertes dues pour des interventions dans d'autres communes. Le CCAS

demande donc une participation financière aux communes concernées (environ 4500 € en 2017 pour Le Bourdet). Une réunion de concertation est souhaitée.

02-Départ en retraite : M. Patrice Allard a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier après 37 ans passés au service de la commune. Le moment de convivialité envisagé est reporté en mars.

03-Festival Regards Noirs: Monsieur Jany Jean indique que le tournage de séquences du film se déroulera du 12 au 16 février 2018. La circulation sera interdite rue du Bief.

03-Heures supplémentaires: depuis le départ en retraite de Monsieur Patrice Allard, Monsieur Bruno Goubert, désormais seul agent technique, est amené à effectuer quelques heures supplémentaires, notamment le vendredi.

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le paiement des heures supplémentaires effectuées par Monsieur Bruno Goubert, Adjoint Technique et, ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.